



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14

Conseillers présents 13

Quorum 8

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 27 décembre 2023

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON (arrivé à 21h30).

Absents excusés : Loïc JORRÉ.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023
2. Travaux église : choix des entreprises
3. RPQS assainissement 2022
4. Tarifs assainissement 2024
5. RPQS SPANC 2022
6. Mayenne communauté : délibération rapport d'activités
7. Délibération : zone d'accélération des énergies renouvelables ZA EnR
8. Budget commune : reprise des crédits budgétaires d'investissement
9. Intervention de la directrice de l'école pour le voyage scolaire
10. Devis vidange plan d'eau
11. DPU : 8 et 23 rue de la Chapelle
12. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 23 novembre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023.

2- Travaux église : choix des entreprises

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation pour les deux lots de rénovation de l'église :

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de retenir les offres suivantes :
Pour le lot 1 la société BMH pour un montant de 50 919,68€ H.T et pour le lot 2 l'Atelier Helmbold d'un montant de 17 018,80€ H.T

3- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) assainissement 2022

▪ Rapport annuel 2022 de l'assainissement collectif

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le rapport annuel de l'assainissement collectif de l'année 2022.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune dans un premier temps puis sur la station à filtres plantés de roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- La lagune : compte 234 foyers raccordés pour une consommation annuelle de 17 808 m³.
- Filtres plantés de roseaux : compte 122 foyers raccordés pour une consommation de 8 256 m³.

Bilan Réseau d'assainissement collectif : Le nombre de foyers concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 356 (au 01/01/2023 : 1307 habitants (INSEE)).

=> 356 forfaits assainissement facturés,

=> Consommation : 26 064 m³ facturés ce qui représente 389 factures réalisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport d'assainissement collectif de l'année 2022.

4- Tarifs assainissement 2024 (abonnement 2024 et consommation 2023)

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil un point à date de la situation du budget assainissement qui reste légèrement excédentaire.

Comme chaque année, il est nécessaire de valider les tarifs de l'assainissement 2024 (abonnement 2024 et consommation 2023).

Christelle Beaudouin propose au conseil de maintenir les tarifs 2023 puisque le budget est à nouveau excédentaire.

Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement à 29€ H.T,
- Prix du m³ consommé 2023 : 0,95€ H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs proposés pour l'année 2024, c'est-à-dire :

- **Abonnement 2024 : 29 € H.T**
- **Prix au m³ consommé 2023 : 0,95 € H.T**

5- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) SPANC 2022

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le rapport de l'assainissement non collectif (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'année 2022.

Le SPANC a en charge le contrôle de 5 004 installations répertoriées au 31 décembre 2022 dont 193 sur la commune de Commer.

En 2022, le SPANC de Mayenne Communauté :

- a instruit 66 dossiers dans le cadre du contrôle de conception,
- a contrôlé 60 installations neuves dans le cadre du contrôle de réalisation,
- a contrôlé 85 installations dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier.
- a vérifié le bon fonctionnement de 24 installations.

Sur le plan financier, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2022 est déficitaire de 168,03€.

Le résultat d'investissement propre à l'exercice 2022 est excédentaire de 978,14€.

Après intégration du résultat 2021, déficitaire de 12 807,46€, la section d'investissement 2022 laisse apparaître un résultat de clôture au 31/12/2022 excédentaire de 8 702,74€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport annuel d'assainissement autonome de l'année 2022.

6- Mayenne communauté : délibération rapport d'activités

Réalisé à partir des rapports d'activités des services (aménagement de l'espace, sport, culture, mobilité, déchets ménagers, petite enfance...), c'est un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire doit en donner communication à son conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport d'activités 2022 de Mayenne communauté.

7- Délibération : zone d'accélération des énergies renouvelables ZA EnR (APER)

La loi d'Accélération des Energies Renouvelables (APER) a pour objectifs de :

- Limiter la dépendance énergétique de la France
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer le réchauffement climatique

Pour favoriser l'installation de dispositifs de production d'énergie, la loi demande aux communes de définir des Zones d'Accélération des EnR (ZA EnR) dans l'objectif d'impliquer les élus locaux dans la planification énergétique et de faciliter l'intégration des projets EnR.

Ces ZA EnR offrent aux développeurs des réductions de délais d'instruction et des dispositifs financiers avantageux.

Chaque préfet de département transmet les cartographies de tout son territoire à la région qui détermine si les puissances de production répondent aux objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable.

Les communes doivent conduire une concertation publique sur ces ZA EnR une fois définies. Elles ont libre choix sur les modalités de concertation : réunion publique d'information, registre à disposition en mairie, consultation en ligne, etc.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la proposition de Mayenne Communauté et propose qu'en matière de consultation de la population que soit utilisé le site internet de la commune.

8- Budget commune : reprise des crédits budgétaires d'investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, s'engage à reprendre ces crédits budgétaires d'investissement par anticipation au budget de la commune 2023.

9- Intervention de Madame la directrice de l'école pour le projet de classe découverte

Mme Rondi Clémentine, directrice de l'école de Commer, présente au conseil le projet de classe découverte prévu du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024 au centre PEP les Oyats (association agréée par l'Education Nationale) à Saint Martin de Bréhal dans la Manche (10km de Granville) situé à 600 mètres de la mer.

Ce projet concerne les classes du CP au CM2 soit 79 élèves.
Les deux classes de maternelle ne sont pas concernées puisque l'organisation autour d'enfants de 2½ ans à 5 ans est plus complexe.
L'encadrement durant le voyage sera composé de

- 4 enseignants,
- 3 accompagnateurs
- AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)(jusqu'à 3).

Mme Rondi présente le programme complet de la semaine jour par jour.

Coûts :

Hébergement pension complète : 23 818,32 €
Transport : 2 300 €
Transport sur place : 860€
Bateau pour se rendre sur les îles de Chausey 1 295,60€
Total : 28 274€

Le total prévisionnel est de 357,89€ par élève.
Après subvention de l'amicale laïque d'un montant de 10 000 €, il resterait à charge 18 274 € soit 232 € par élève.
En déduisant la subvention de la mairie, d'un montant de 50 € par élève (l'école fournira un justificatif pour chaque élève participant au voyage), le montant total à la charge des familles s'élèverait à 181,29 € par élève.

Mme Rondi précise que, sur la partie financière, il sera possible de régler la somme en plusieurs fois (échancier adapté), possibilité de régler en chèques vacances, les aides financières seront acceptées comme la CAF, les comités d'entreprise ...

10- Devis vidange plan d'eau

Daniel Gérault, adjoint au Maire, présente au conseil municipal deux devis pour le curage du grand plan d'eau de Commer suite à sa vidange prévue le 06/01/2024, les devis sont les suivants :

- Société Ridereau : 11 206€ HT pour trois jours de travaux
- Société Salmon : 7 880€ HT pour deux jours de travaux

En détail, le devis sur 2 journées de travail présente la société Salmon comme mieux disante.
Le dernier curage date de plus d'une dizaine d'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Salmon pour un montant total de 7 880€ HT pour deux journées de travaux.

11-DPU : 8 et 23 rue de la Chapelle

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour les biens sis aux 8 et 23 rue de la Chapelle.

12- Questions diverses

❖ **Convention « Mayenne Engagée pour le climat »**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que nous allons pouvoir bénéficier d'une subvention de 50 000€ pour le projet de la salle polyvalente dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt bas carbone du Conseil départemental pour 2023.

❖ **TEM : Horaire éclairage public**

Remis au prochain conseil. Une réflexion est nécessaire pour modifier à titre exceptionnel les horaires d'éclairage public à dates fixes comme les 24 ou 31 décembre.

❖ **Indemnités gardiennage église année 2023**

Mickaël Delahaye, Maire, propose au conseil de verser l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église comme chaque année à Pierre-Antoine GARREAU qui ouvre et ferme les portes chaque jour. Celle-ci s'élève à 125,06€.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église d'un montant de 125,06€ pour l'année 2023 à Pierre Antoine GARREAU

❖ **Subvention association foot année 2023**

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 2 336,90€ pour l'association de l'Etoile Bleue football. Ladite subvention correspond à une aide pour le fonctionnement et les investissements du club de football.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement de la subvention d'un montant de 2 336,90€ à l'Etoile Bleue football.

❖ **Salle Polyvalente LMA**

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal le dernier montant prévisionnel des travaux arrêté d'un montant de 952 109€ HT pour permettre de signer la demande de consultation des entreprises.

Le marché sera lancé début janvier pour avoir les offres sur février 2024.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, l'ordre de consultation.

❖ **Prochains conseils municipaux**

- Jeudi 4 janvier 2024
- Jeudi 25 janvier 2024
- Jeudi 22 février 2024
- Jeudi 21 mars 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LÉBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

